

DIRECTORATE OF LEGAL ADVICE  
AND PUBLIC INTERNATIONAL LAW

PUBLIC INTERNATIONAL LAW  
AND TREATY OFFICE DIVISION

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

% & ## '(  
\$)

!" # \$

---

\* + , !+) :

0 - ( + & / ! 1+- 1 " # " 3 2 /  
4 5 \$

6 & 3&  
& - #

6 & 3 &  
/& .

%  
6 4 5 \$ % 6  
1 2

5 & - + + 7 &1 (

( 3 - - 1 " ( + " ( " 0 " # " , " / 2  
5 7 8 + " \* + & 1- + .4(6





4 4 5 \$

!! " "" " # " +& ! " & !" '# 3 " \$% &

!! "" " " " : ! " : !" ' ; (!'

<<<<<<<<<<<<<<<<

% + 6 %> 6>

! ) \* + "

! " # \$ \$

6 && + & 2 ! & & - + / 1! - 1 - 42 ! & ? 1 0 & -

( + ! / -- + - 3 2 ! & - \$ + " + - 3 2 ! & - + 1 & ( 1+- 1 2 / @ + 3 - + ! ( / 1+- 1 2 /after the " amended Conventio 7 - 7 / -- "+" ! + 6 ; ! / (- 1 3 1! - 1 - 42 ! & ? 1 0 & ( hereafter the " CRS MCAA" ) on

( + ! " 1 " - + + ( +- 7 - + + ( 2 + + ! ! & # 3 & 3 & 3 7 & 2 "+" & +- 7 + & @ 3" 7 3 & 7 ! 7 - + + ( + ! & #2 3 & & ( + ! 1 & - + + ( && & +- 3 7 - - 3 ! 2 + - + + ( ! 2A

/ +& & - - 3 3 3 ; + 7 + - + + ( 2 + " ! 2 & ! ; + & 7 - + + ( && + " B " + ! ; + & 7 ( & 2 ! 3 3 ! + +- & ! ; + & & 2 + ! ! ! 2 ! & # 3 & &

1 C 7 +! ! 2 ! @ 3 - + + ( 7 7 +  
+ 1 & (- + + + (% /(11 & - 7 @ 3 7  
2 + ! + 2 & && + & A - + + ( &  
+ ! + & && A

? C 7 +! ! & " 7 @ 3 - + + ( 7 +  
& - + 1 & & - + + ( (% /(11 + 2  
@ + 2 ! + ! + & && + +&+ ( " &  
! + & && A

% ! ! & - + + 1 & - + + ( " 7 +  
/(11 - 3 + &) 7B 3 ! ; + + ! ; + " 7 -  
7 + - ! + & 7 + ! ; + -  
& - + (% /(11A

( & - ! 3 & ; + ) + +&(% 1 + &  
- + + ( + (% /(11" 7 & - 3 ) B! & 7  
1 ' & - + + ( " ! + 3 - & (% /(11"  
! 2 & ! ; + + 7 + " & A 2  
! 2 & ! ; + 7 & - A

/ + - + + ( && + 7 -  
(% /(11 & +- + (% /(11 7 / + &  
@ + ! 2 7 & - - + - ! ; + " &  
+ ! 2 7

/ + + 1 " / 7 - + + ( && & +-  
- + " & 2 @ + - + + ( 2 7 -  
& - 2 ! + + (% /(11 7 ) B & 7 +  
+ 3 (% /(11 & ! + + ; +

6 + & + " - + + 7 - +/ 3 ? &  
6 + + . + + \* + , !+ - +

% ! # + "

& & & & & ) ! " # \$ % & ' (

Déclaration relative à la date d'effet pour les échanges multilatéraux entre autorités compétentes concernant  
2 - &

( +> B pris l'engagement d'échanger automatiquement l'impôt et que, pour être en mesure d'échanger automatiquement l'impôt de la Convention concernant l'assistance administrative qu'amendée par le Protocole modifiant la Convention de D & ) D ( E - +> F & ->- + il B s'est engagé / 1 signé une Déclaration à l'Annexe multilatérale entr concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux revenus (6 F A

( +> B " & ->- : " ( e +> s'applique à l'administration couvrant les périodes d'imposition qui l'année qui suit celle durant laquelle la Convention ou, en l'absence de période d'imposition, elle s'applique à l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année qui précède l'année B ( - +> > 'égard d'une Partie

Considérant que l'article - +> > B + 2 @ convenir que la Convention amendée prendra effet pour les échanges portant sur des périodes d'imposition

( B + ! - H - ; + Convention amendée que pour ce qui concerne des périodes d'imposition ; + + B ( - +> B " > B juridictions émettrices pour lesquelles la Convention d'imposition ou les obligations fiscales de la Convention amendée

Reconnaissant qu'une Partie existante à la Convention amendée et de l'Annexe multilatérale concerne des périodes d'imposition ou des obligations de la Convention amendée si les deux Parties existantes s'accordent

Reconnaissant en outre qu'une nouvelle partie à la Convention amendée concerne des périodes d'imposition ou des obligations de la Convention amendée si les deux Parties déclarent d'effet

% B ! - Ju de l'article - +> + l'AMAC NCD peuvent donner lieu à des demandes de suite ; + >- " B -H- > + + +> B ; ction émettrice a échangé automatiquement des renseignements

Confirmant que la capacité d'une juridiction de trans-  
de l'@rdécl@ Convention amendéeB et de l'AMAC NCD, 2i  
demandes de suivi formulées en( applic-a+>on de>!!'arti  
dispositions de l'AMAC NCD, y compris les périodes de  
B 3r&ent, quelles que soient les périodes d'impositi  
+ 2B ! - A

/ +> que la Convention amendée s'applique confor  
5(6pour ce qui concerne l'assistance administrative p  
@ : ( - +> B & + +> - " B  
périodes d'imposition ou les +oblig+ations f2Bcales  
! -

/ +> que la Convention amendée s'applique aussi  
+- > " / @ : ( - +>  
qui ont fait des déclarations similaires, quelles qu  
& + ; + + 2B ! - "  
+ + - suivi relatives aux renseignements  
NCD pour des périodes de déclaration de la juridictio

K > 6> - > ± B B  
/ @ > + " )\* % 3 -  
6> + + ( )- +L. >